

COMMUNE DE STE GEMMES LE ROBERT

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 14

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 12

PROCÈS - VERBAL

De la réunion du Conseil Municipal

Du 27 mai 2015

Le 27 mai 2015, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 20 mai 2015, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur André BOISBOUVIER, Maire.

PRESENTS : MM. André BOISBOUVIER, Bernard MOULLÉ, Régis BLANCHARD, Thierry HEURTAULT, Mme Cécile CLÉMENT, MM. Eric LEBLANC, Yoann RENARD, Mmes Séverine DURET, Valérie MÉZIÈRE, M. Daniel ANGOT, Mmes Séverine CHÉRAULT et Marie GIRARD.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Julien DELCOUR, Sébastien MAZURIER

Le Conseil Municipal a désigné, Mr Daniel ANGOT, secrétaire de séance.

.....
**TRAVAUX VIABILITE 9 RUE DES DOLMENS : RESULTAT
CONSULTATION APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire donne lecture du résultat de l'analyse des offres concernant l'aménagement du lotissement 9 rue des Dolmens qui a eu lieu le mardi 19 mai 2015 à 10h00 en présence de MM. Boisbouvier André, Blanchard Régis, Heurtault Thierry et du Cabinet Zuber représenté par M. Pelluet Maxime pour un lot unique (Terrassement, Voirie, Assainissement EP, Aménagements Paysagers et Télécom).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

↳ Pour le lot unique (Terrassement, Voirie, Assainissement EP, Aménagements Paysagers et Télécom) : c'est l'entreprise Chapron qui a été retenue pour un montant HT de 71 940.50 €.

**DEVIS POUR LA CONCEPTION D'UNE CLOTURE ENTRE LE TERRAIN
COMMUNAL ET L'ECOLE PRIVEE ABBE ANGOT**

Monsieur Régis Blanchard présente aux membres du conseil municipal le devis de l'entreprise Gauffre Patrice de Saint Ouen des Toits concernant la conception d'une clôture entre le terrain de la commune et l'école Abbé Angot. Le conseil municipal, après délibération :

- décide de demander un devis à une autre entreprise. Ce point sera revu lors une prochaine réunion.

**DELIBERATION : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DES
MARCHES D'ASSURANCES DE LA 3C**

Les marchés d'assurances se doivent de respecter le code des marchés publics (article 29).

Des prestataires peuvent accompagner les collectivités dans cette procédure.

La Communauté de communes des Coëvrons a décidé de recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage, pour les missions suivantes :

- étude des contrats et antécédents,
- rédaction du dossier de consultation,
- analyse des offres,
- négociation avec les candidats,
- assistance à la signature des marchés,
- et en option : assistance pendant la durée des marchés (vérification de la conformité des quittances avec les contrats).

Il est proposé qu'un groupement de commandes soit organisé au titre de l'article 8 du Code des Marchés Publics entre les communes intéressées pour la réalisation de cette prestation.

Le Conseil Municipal,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 8 qui prévoit que des groupements de commandes peuvent être constitués entre des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

CONSIDÉRANT l'intérêt d'organiser un groupement de commandes entre la Communauté de communes des Coëvrons et les communes membres volontaires pour être accompagnées par une assistance à maîtrise d'ouvrage,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer au groupement de commandes.

DELIBERATION : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR AD'AP (AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMME)

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu les arrêtés n° 8 et 15 décembre 2014 ont assoupli les règles initiales d'accessibilité et crée des formulaires des AD'AP.

Il est proposé qu'un groupement de commandes soit organisé entre les communes intéressées et la Communauté de Communes des Coëvrons pour la réalisation de cette prestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 12

Abstention : 1

Contre : /

Pour : 11

DÉCIDE de faire appel à un prestataire pour réaliser les AD'AP,

AUTORISE la constitution d'un groupement de commande en vue de la consultation des prestataires,

DÉSIGNE la 3C coordinateur du groupement de commande formé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et le marché à intervenir.

FDGON : ADHESION AU PLAN D'ACTION FRELON ASIATIQUE

Il est proposé au conseil municipal, de signer une convention avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Mayenne (FDGDON53) relative à la lutte contre les frelons asiatiques.

La FDGDON organise un Plan Collectif Volontaire (PCV) de lutte contre le frelon asiatique. L'intention d'adhérer à ce plan doit prendre la forme d'une délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal doit définir le pourcentage de prise en charge pour la destruction des nids, le solde étant financé par le particulier demandeur et doit désigner un référent communal ainsi qu'un suppléant qui seront formés gratuitement par le FDGDON53.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion de la commune au Plan Collectif Volontaire de lutte contre le frelon asiatique.

FIXE la prise en charge financière à 80 %

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses avenants.

DÉSIGNE Mr André BOISBOUVIER comme référent communal titulaire qui sera formé par le FDGDON.

CHOIX DU NOM DE LA RUE AU LOTISSEMENT 9 RUE DES DOLMENS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de choisir le nom de la rue et de numéroter les lots du lotissement 9 rue des Dolmens.

Après échanges, la dénomination de la rue du lotissement 9 rue des Dolmens sera la suivante :

- Rue principale : Rue « La Robicherie »
- Décide que les adresses du lotissement 9 rue des Dolmens seront les suivantes :

Lot 1 de Mayenne habitat : 9 rue La Robicherie

Lot 2 de Mayenne habitat : 11 rue La Robicherie

Lot 3 de Mayenne habitat : 13 rue La Robicherie

Lot 1 commune : 1 rue La Robicherie

Lot 2 commune : 3 rue La Robicherie

Lot 3 commune : 5 rue La Robicherie

Lot 4 commune : 7 rue La Robicherie

- charge Monsieur le Maire ou un de ses adjoints de l'achat de ce panneau de signalisation ainsi que l'achat de panneaux de numéros d'adresse.

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR TERRAINS A LOUER Champ de la Théraudière et La Croix du Fourneau

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ces conventions seront revues à la réunion de conseil de septembre 2015 car l'indice de fermage pour cette année ne sera publié qu'au mois de juillet 2015.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS VOIRIE, TRAVAUX, ET AFFAIRES SCOLAIRES-CANTINE

Commission travaux :

Réhabilitation de la mairie : les membres de la commission travaux se sont réunis le samedi 23 mai dernier concernant la rénovation de l'ensemble mairie (secrétariat, bureau du maire et salle de conseil). Lors de la séance du Conseil Municipal du 6 mai, les membres avaient décidé de faire appel à un cabinet d'Architecte pour l'étude des travaux à envisager, et la conduite de la réalisation. Les membres de la commission ont retenu 4 architectes qui seront consultés et contactés par courrier (une rencontre leur sera notifiée). Le choix de l'architecte sera revu à une prochaine réunion de conseil.

DIVERS

DEVIS POUR CREATION D'UNE ALLEE PIETONNE ENTRE LA RUE DU STADE ET LE PARKING COMMUNAL ROUTE D'EVRON

Ce devis annule et remplace celui pris lors de la réunion de conseil du 15 octobre 2014.

Monsieur Moullé Bernard, 1^{er} adjoint, présente un devis de l'entreprise Chapron de Sainte Gemmes le Robert concernant la création d'une allée empierrée et sablée entre la rue du stade et le parking communal route d'Evron notamment pour l'accès vers les conteneurs semi-enterrés et la liaison piétonne, d'un montant de 6 163.40 € HT.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et concertation :

- accepte et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer le devis de l'entreprise Chapron avec option d'un montant de 6 163.40 € HT.

ALLEE PIETONNE : DEVIS COMPLEMENTAIRE : CREATION DE VOIE ENTRE LE PARKING RTE D'EVRON ET L'ALLEE PIETONNE STE GEMMES/MEZANGERS

Ce devis annule et remplace celui pris lors de la réunion de conseil du 12 novembre 2014.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis complémentaire de l'entreprise Chapron pour la création de voie entre le parking rte d'Evron et l'allée piétonne Ste Gemmes/Mézangers (raccordement à la piste cyclable) d'un montant de 2 502.20 € HT.

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire ou un de ces adjoints à signer ce devis d'un montant de 2 502.20 € HT.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :
MERCREDI 8 JUILLET 2015 à 20 H 00.